



MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 Septembre 2015

L'an deux mil quinze, le neuf Septembre, le Conseil municipal de la Commune de Bazoges-en-Pailers, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-François YOU, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil municipal : 1^{er} Septembre 2015

ETAIENT PRESENTS : Jean-François YOU, Blandine GABORIEAU, Jean-Michel PASQUIET, Muriel CADOR, Hélène GUERY, Patricka GUILLOTEAU, Jackie FRONTEAU, Charlène MINCHENEAU, Dominique PEULT, David BONNEAU, Benjamin GAUTRON, Guillaume MARTINEAU, Adeline GIRARDEAU.

ABSENTS EXCUSES : Rachel BOUDAUD, Dany BAUDON.

SECRETAIRE DE SEANCE : David BONNEAU.

Aucune observation n'étant formulée sur la rédaction du compte-rendu de séance du 17 Juin 2015, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, en approuve le contenu.

A la demande de M. le Maire, il est proposé que soit ajouté de l'ordre du jour :

9. Motion de soutien à l'action des élus locaux contre la baisse des dotations de l'état.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 30.

1. CHARTE DE GOUVERNANCE POLITIQUE (PLUIH)

Le principe fondateur de l'élaboration des politiques publiques de la Communauté de communes du canton de Saint-Fulgent est avant tout une culture de projet commun.

L'existence d'un Programme Local de l'Habitat, d'une stratégie économique, d'un projet sportif et touristique de territoire sont autant de témoignages attestant de la volonté affirmée de ces collectivités de vouloir faire les choses ensemble, élus communautaires et municipaux, dans l'écoute et le respect des intérêts de chacun. Cette approche du travail collectif marque un volontarisme certain des élus à vouloir anticiper et prendre leur destin en main afin de faire valoir leurs intérêts. C'est dans



MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

cet esprit que les élus entendent poursuivre et franchir une nouvelle étape dans la planification communautaire en faisant évoluer les documents d'urbanismes multiples vers un plan local d'urbanisme intercommunal au bénéfice de l'intérêt partagé de ses 8 communes et de la réalisation de leurs projets.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- DE VALIDER la charte de gouvernance politique en vue de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal,
- DE NOTIFIER cette délibération au Président de la Communauté de Communes.

2. RETROCESSION DE VOIRIE LOTISSEMENT « LES CHÊNES »

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le lotissement « Les Chênes » doit être classé dans le domaine public de la voirie.

Vu le dossier de lotissement « Les Chênes » autorisé par arrêté préfectoral du 17 Mars 2011 et en particulier la convention de transfert à la commune de Bazoges en Pailiers des équipements communs du lotissement en date du 29 Mai 2015.

Le lotissement Les Chênes est achevé depuis le 03 Octobre 2014 et la société TERRE ET HABITAT a sollicité le 29 Mai 2015 la commune pour une rétrocession à titre gratuit des équipements communs du lotissement (la voirie avec la chaussée, les trottoirs et les parkings, les différents réseaux d'eaux pluviales, d'eau potable, d'électricité et du téléphone et de l'éclairage public). Les vérifications techniques ont été effectuées et ne font pas apparaître de désordres. La rétrocession est donc envisageable.

Ces espaces rétrocédés seront classés dans le domaine public de la commune.

Il s'agit des parcelles suivantes :

- ✚ C1500 d'une contenance de 763 m²,
- ✚ C1499 d'une contenance de 57 m²,
- ✚ C1501 d'une contenance de 765 m².

D'une contenance totale de 1585 m²

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte de rétrocession à titre gratuit des parcelles exposées ci-dessus,
- DE CLASSER ces parcelles dans le domaine public communal,
- D'INSCRIRE les voies au tableau de la voirie communale.



MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

3. CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Monsieur le Maire informe du renouvellement du contrat enfance jeunesse pour la période 2015-2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention avec la Caisse d'Allocation Familiales pour renouveler le Contrat Enfance Jeunesse de 2015 à 2018.

4. VALIDATION DE L'AVANT PROJET « SALLE DES MOTTAIS »

Par délibération n°008 en date du 25 février 2015, Le Conseil Municipal a attribué le marché de maîtrise d'œuvre au cabinet ARCHI URBA DECO pour l'opération suivante.

Rénovation, restructuration et extension de la salle multifonctions et du restaurant scolaire pour :

- mise en conformité selon les normes, notamment celles relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées et à la sécurité incendie,
- disposer d'un véritable restaurant scolaire dissocié si possible de la salle polyvalente,
- améliorer la qualité de la salle actuelle que ce soit en termes d'esthétisme, de fonctionnalité, d'isolation thermique et de confort acoustique.

La salle multifonctions :

Le cœur de l'opération consiste à mettre en conformité la salle et à améliorer les performances énergétiques et acoustiques. La disposition des locaux annexes sera modifiée pour une meilleure fonctionnalité. Des équipements scéniques seront envisagés.

Le restaurant scolaire :

Les surfaces de la cuisine seront maintenues hormis le bureau, les vestiaires et les rangements jugés trop petits.

Le prestataire Restoria sera consulté pour avis. Le restaurant devra pouvoir recevoir 180 enfants avec une séparation entre l'espace des maternels et des primaires.

Un espace sanitaire est à prévoir. Une extension pourra donc être envisagée.

L'aménagement des extérieurs, et notamment le parking devra respecter la réglementation accessibilité et d'installer le maximum de places de stationnement sur la surface actuelle.

L'estimation des travaux en phase APD s'élève à 850 300 € HT avec un montant d'honoraires à 85 629 € HT du montant des travaux.

Le conseil municipal propose de retenir les options suivantes.



MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

OPTION	MONTANT OPTION HT	MONTANT HONORAIRES HT
Option 1 – couvertures	96 600 €	10 577.70 €
Option 2 – Tentures	14 000 €	1 533 €
Option 3 – Eclairages scénique	8 300 €	908.85 €
Option 4 – Sonorisation	6 500 €	711.75 €
Option 5 – Ecran	1 600 €	175.20 €
Option 7 – Bras libre	3 600 €	394.20 €
Option 8 – Stores occultation total	5 000 €	547.50 €
Option 9 – Sol textile Flotex	3 900 €	427.05 €
Option 10 – Rénovation préau	4 400 €	481.80 €
Option 11 – Peinture sur façades	EN BASE	EN BASE
Option 12 – Rangement cuisine	1 050 €	114.98 €
Option 15 – Panneaux rayonnants	14 000 €	1 533 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- DE VALIDER l'avant-projet définitif du cabinet ARCHI URBA DECO,
- DE VALIDER les options proposées par le cabinet ARCHI URBA DECO,
- D'ARRETE le montant de l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux à 1 009 250€ HT,
- D'AUTORISER le Maire à signer l'avenant de forfaitisation de la rémunération de l'équipe de Maîtrise d'œuvre s'élevant à 103 034.03€ HT.

5. DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRINCIPAL 2015

Monsieur le Maire propose qu'une décision modificative soit apportée au budget principal.

OPERATION	COMPTE	DESIGNATION	AUGMENTATION DE CREDIT	DIMINUTION DE CREDIT
41 - EGLISE	2315	Installations matériel et outillage technique	100 €	
	2183	Matériel de bureau et informatique		100 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- DE VALIDER la décision modificative n°1 du budget principal 2015 de la commune.

6. AVANCEMENT D'ECHELONS DE DEUX AGENTS

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée que 2 agents de la Commune vont avoir un avancement d'échelon grâce à leur ancienneté.



MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

7. ELABORATION AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMEE

L'ordonnance présentée le 25 septembre 2014 a modifié les dispositions législatives de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

A compter de cette date, et avant le 27 septembre 2015, les gestionnaires de Etablissements Recevant du Public (ERP) et les Installations Ouvertes au Public (IOP) ont désormais la possibilité, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). Il permet à tout gestionnaire/propriétaire d'établissement recevant du public de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après le 1^{er} janvier 2016.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé, de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

Il doit être déposé avant le 27 septembre 2015 à la Préfecture.

La Commune de Bazoges en Paillers s'est engagée à rendre accessible l'ensemble des bâtiments et I.O.P communaux. Cette Opération importante ne sera pas terminée pour le 31 décembre 2015 comme le prévoit la loi du 11 février 2005. La Commune de Bazoges en Paillers va élaborer un ou plusieurs Agendas d'Accessibilité pour finir de se mettre en conformité et d'ouvrir l'ensemble des locaux à tous.

Cet agenda élaboré le 9 Septembre 2015 et présenté par M. BONNEAU David Adjoint fixe le principe de mise en accessibilité des E.R.P de la commune :

« La commune de BAZOGES EN PAILLERS est propriétaire de 13 ERP.

Pour ces 13 ERP, 4 (l'église, l'accueil périscolaire, le sanitaire public et le show-room) sont déjà conformes à la réglementation accessibilité.

Pour la mise en accessibilité des autres bâtiments, le grand principe retenu par la municipalité sera de "travailler" par secteur géographique, sur 2 périodes de 3 années, soit des travaux de 2016 à 2021 ».

Concernant la politique d'accessibilité mené vis-à-vis des commerçants de la commune, la voirie et les accès aux ERP ont été réalisés dans le cadre du P.A.V et ne nécessite pas de travaux sur le domaine public à venir.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- DE VALIDER La proposition de l'Agenda de patrimoine présenté en date du 9 Septembre 2015, pour finir de mettre en conformité les ERP communaux,
- DE PRENDRE ACTE de la conformité de la voirie publique pour l'accès aux commerces
- D'AUTORISER Monsieur Le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.



MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

8. INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AUX COMPTABLES PUBLICS CHARGES DES FONCTIONS DE RECEVEUR DES COMMUNES ET ETEBLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX

M. le Maire informe l'assemblée qu'une indemnité forfaitaire peut être versée au receveur du Trésor Public.

M. Emmanuel MOCHON, receveur du Trésor Public a une mission de conseil auprès des collectivités.

C'est une indemnité forfaitaire qui est prévue par les arrêtés ministériels du 16 décembre 1983 et du 12 juillet 1990.

L'indemnité est calculée par application d'un tarif à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement afférentes aux trois dernières années.

Monsieur le Maire rappelle que l'indemnité du receveur pour l'année 2014 a été décidée à hauteur de 100 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'ATTRIBUER l'indemnité à M. Emmanuel MOCHON, receveur du Trésor Public de Montaigu à hauteur de 100 % pour l'année 2015.

9. MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DES ELUS LOCAUX CONTRE LA BAISSSE DES DOTATIONS DE L'ETAT

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser



MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Bazoges en Pailers rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Bazoges en Pailers estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Bazoges en Pailers soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- DE SOUTENIR l'action des élus locaux.



MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

10. QUESTIONS DIVERSES

- **Soirée du Foyer des Jeunes,**
- **Journée du Patrimoine,**
- **Courrier du Ministre de l'intérieur pour l'accueil des migrants,**
- **Questionnaire Vendée Numérique,**
- **Aménagement arrêt transports scolaires à la Brosse,**
- **Projet de lotissement,**
- **Point sur la vente des terrains du Lotissement Les Oranchères 4,**
- **Problème de chats rue Saint Esprit,**
- **Vente de petits terrains,**
- **Travaux de voirie,**
- **Problème de stationnement des camions,**
- **Voisins vigilants,**
- **Prochaine réunion des Adjointes le 12 Octobre à 18 heures 45,**
- **Prochain Conseil le 21 Octobre à 19 heures 30.**

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 22 heures 10.

Jean-François YOU	Jean-Michel PASQUIET	Blandine GABORIEAU	David BONNEAU	Adeline GIRARDEAU
Jackie FRONTEAU	Dominique PEAULT	Dany BAUDON	Muriel CADOR	Hélène GUERY
Patricka GUILLOTEAU	Guillaume MARTINEAU	Charlène MINCHENEAU	Benjamin GAUTRON	Rachel BOUDAUD